

endroits aux États-Unis. Cela permettrait peut-être de décharger le bois et de retourner les wagons en beaucoup moins de temps.

* * *

LES AÉROPORTS

L'INSTALLATION D'UN APPAREIL DE RADAR À VICTORIA (C.-B.)

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Peut-il nous dire où en est le projet de son ministère d'installer un appareil de radar au seul aéroport international du Canada qui n'en soit pas pourvu, nommément l'aéroport international de Victoria? Peut-il nous donner une idée de la date à laquelle sera achevée cette installation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on ne m'a signalé aucun changement depuis la dernière fois que nous avons abordé ce sujet. Il y a d'autres aéroports où le nombre d'atterrissages est plus élevé qu'à Victoria, et où les complications relatives au terrain et au trafic aérien sont plus graves. Par conséquent, Victoria n'est pas en tête de notre liste pour le moment.

● (1502)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il qu'on a imposé une autre tâche aux contrôleurs de la circulation aérienne de Vancouver et qu'en plus de s'occuper des avions qui arrivent à l'aéroport de Vancouver, ils doivent maintenant suivre le trajet des avions jusqu'à ce qu'ils soient dans le secteur des contrôleurs des vols à vue de Victoria et est-il prêt à reconnaître que cela rend le travail des contrôleurs de Vancouver plus fatigant et augmente les risques pour la sécurité dans le secteur?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, l'administration aérienne s'efforce toujours de tenir compte de la charge de travail des contrôleurs quand elle établit leurs conditions de travail. Le député conviendra certainement que la charge de travail des contrôleurs de Vancouver, même avec cette nouvelle tâche, n'est pas aussi lourde que celle, par exemple, des contrôleurs de Toronto.

[Traduction]

AFFAIRES COURANTES

LE PARLEMENT CANADIEN

PROJET D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous espérons que le bill concernant l'indépendance du Parlement recevra la première lecture plus tard aujourd'hui. J'aimerais déposer des versions anglaise et française du projet de Règlement de la

L'Armistice de Corée

Chambre et de Règlement du Sénat au sujet des divers aspects des conflits d'intérêts pour les membres du Parlement.

* * *

LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe 17(2) de la loi anti-inflation, j'aimerais déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, d'un rapport envoyé au directeur par la Commission de lutte contre l'inflation.

* * *

L'ARMISTICE DE CORÉE

LE 25^e ANNIVERSAIRE

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour rappeler aux députés que le 27 juillet de cette année marquera le 25^e anniversaire de la signature de l'armistice en Corée.

L'accord en question fut conclu entre le commandement des Nations Unies, dont les forces armées canadiennes faisaient partie, la Corée du Nord et la République Populaire de Chine. Le Canada a participé directement aux opérations en Corée, de juin 1950 jusqu'au cessez-le-feu final en juillet 1953. Au cours de cette période, notre pays a envoyé plus de 22,000 troupes à ce théâtre de guerre en Extrême-Orient. De plus, 7,000 autres y ont servi entre le cessez-le-feu et la fin de 1955.

Sur l'ensemble de ces Canadiens courageux qui se sont portés volontaires pour servir à mi-chemin au bout du monde, 516 ne sont jamais revenus. Ils reposent aujourd'hui en terre coréenne et japonaise et le Canada a perpétué leur mémoire en inscrivant leurs noms dans le livre Canadien du souvenir de la guerre de Corée.

A titre de ministre des Affaires des anciens combattants, j'ai l'honneur de pouvoir diriger une délégation d'anciens combattants de cette guerre sur les lieux mêmes de leurs gestes héroïques. En juillet, cette délégation se rendra au cimetière commémoratif des Nations Unies à Pusan (Corée) afin d'honorer la mémoire de nos morts en présence des camarades et des alliés qui combattirent côte à côte.

Nous sommes fiers du legs et du sacrifice de nos fils et de nos filles et nous sommes toujours prêts à défendre notre place au rang des nations pacifiques pour le maintien de la paix et du droit internationaux.

Ceux dont nous rappellerons la mémoire ont donné leur vie au service du premier corps de police international. Ils posèrent ce geste afin que jamais une autre génération ne soit à nouveau appelée à défendre ses idéaux et ses principes à un prix aussi terrible.

Des voix: Bravo!